

# LA LETTRE DE PATRICIA CHAVINIER

VOTRE CONSEILLER GÉNÉRAL



## édito

En cette période où il est de coutume de présenter ses voeux, je veux avoir une pensée particulière pour les enfants, ils sont au coeur de mon domaine de compétences mais ils ont toujours été le fondement de mon action politique tout comme dans les familles, les enfants sont au centre des priorités.

Du fait de ma nouvelle délégation à l'aide sociale à l'enfance, je suis amenée à travailler auprès et pour les enfants et les jeunes les plus défavorisés sur le territoire des Hauts-de-Seine. Et ce travail en lien étroit avec les services du Conseil Général me paraît indispensable. Une société qui ne s'occuperait pas de ses enfants ne saurait être viable très longtemps.

En cette période de crise, et récemment encore de catastrophe humaine, les valeurs familiales me paraissent fondamentales et c'est dans cette optique que se porte mon engagement politique. Vous le savez, j'ai toujours voulu faire de la politique autrement et garder à l'esprit le service à autrui, le soutien du politique aux plus démunis.

Pour moi, c'est cela la politique, c'est surtout cela.

En étant toujours disponible, à l'écoute, j'aspire toujours au rassemblement le plus large dans l'intérêt des Asniérois.

*A chacun d'entre vous, un très belle Année 2010 !  
Bonne nuit pour tous sereins et porteurs d'espoir..*

« A la suite de l'élection au Parlement européen de mon collègue et ami Philippe Juvin, le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian m'a confié la délégation de « l'aide sociale à l'enfance ». Il s'agit d'une des compétences importantes du département qui œuvre avec les autorités judiciaires et les services de l'Etat pour la protection de l'enfance. »



## Aide sociale à l'enfance

Ainsi en 2008, les services du Conseil général sont intervenus auprès de 10 000 enfants : des mineurs ou jeunes majeurs devant être soutenus dans le cadre d'un accompagnement éducatif au sein de leurs familles, ou devant bénéficier de mesures de protection et être accueillis par des assistants familiaux ou au sein de maisons d'enfants à caractère social. Au total 98 millions d'euros ont été consacrés pour l'accueil des enfants.

Dans le même temps, le Conseil général assure directement des missions d'accueil, d'observation et d'orientation dans le cadre du dispositif départemental d'accueil d'urgence de tout mineur qui doit faire l'objet d'une mesure de protection. Ils sont ainsi accueillis dans 3 structures : la pouponnière (en photo ici celle d'Asnières), la Cité de l'Enfance ou le service des adolescents.

A la suite de ma nomination, j'ai entrepris de rencontrer tout le personnel départemental qui travaille au quotidien dans l'intérêt de ces enfants et je tiens ici tout particulièrement à lui rendre hommage : c'est une mission extrêmement délicate dont il s'acquitte avec beaucoup de professionnalisme et de générosité.

À Asnières, en une année, 235 000 € ont été versés pour des mineurs, de jeunes majeurs ou des femmes enceintes en grande difficulté. Afin de favoriser la réussite scolaire ou professionnelle, nous avons aussi accordé en un an des bourses pour un montant de 36 740 € à des familles asniéroises.

Elles ont été versées directement aux établissements concernés. De jeunes asniérois de plus de 16 ans ont pu compter sur 76 678 € d'aides financières pour développer des projets d'insertion.

Quotidiennement le Département travaille avec les équipes des établissements scolaires et des centres de loisirs d'Asnières (école Poincaré, Flachat, collège Voltaire, Malraux, Forum Santé Jeune...) pour développer des actions permettant aux plus jeunes et aussi aux parents d'aborder les thèmes de la violence, l'autorité, la citoyenneté, la maltraitance, la mixité...

La pouponnière d'Asnières



## L'adoption

Créé en 2007 au sein du service départemental des adoptions, la Maison de l'Adoption accompagne les parents, parfois perdus, déstabilisés... dans leur démarche en les informant sur les procédures à suivre, leurs droits et en les accompagnant sur le long terme.

Fin 2008, 1055 agréments valides étaient dénombrés. À Asnières, en une année, 58 agréments ont été délivrés en vue d'une adoption.



« Le Conseil général informe les parents désireux d'adopter, ayant reçu l'agrément d'adoption ou en cours de procédure. Ici, lors de la 10<sup>ème</sup> Conférence sur l'adoption « la recherche des origines » à l'Hôtel du Département le 24 novembre dernier. Photo : Olivier Ravoire.

## Le RSA

Le Département s'est montré très réactif pour la mise en place du revenu social d'activité. Un budget d'environ 120 millions d'euros a été affecté au RSA au titre de l'année 2009. À Asnières, on compte 2856 bénéficiaires du RSA (décembre 2009).



Ici avec Patrick Devedjian et Jean Sarkozy, Président du Groupe UMP au Conseil général lors d'une visite de Martin Hirsch, Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, à la Caisse d'Allocations familiales de Boulogne-Billancourt. Photo : Olivier Ravoire.

# Rénovation Urbaine

Le Conseil général est plus que jamais un acteur impliqué dans le projet de renouvellement urbain de la ville d'Asnières dans le périmètre de la Zone Urbaine. Le renouvellement urbain des hauts d'Asnières, c'est le projet phare du département sur Asnières. Un projet très ambitieux que je défends depuis le premier jour. Le Département est un des trois plus importants financeurs de ce projet avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les bailleurs sociaux.

Au total ce sont plus de 42 millions d'euros que le Conseil général a engagés dans de très nombreuses opérations d'aménagement et de création-réhabilitation de logements sociaux ou d'équipements. Depuis 2006, je mets en œuvre ce projet au sein du syndicat mixte des hauts d'Asnières qui est la maison commune du département et de la Ville.

## DERNIÈRE MINUTE

Vote en séance le 17 décembre : Rénovation urbaine à Asnières 2,3M € supplémentaires ajoutés à la participation départementale qui passe ainsi de 39 801 703 € à 42 119 749 €.

# La promenade bleue

Les services du Conseil général ont réaménagé les berges de Seine le long de la route départementale n°7 depuis le pont d'Asnières jusqu'à l'entrée du Parc Robinson. Le stationnement gênant le long de la RD7 y a été supprimé afin d'améliorer le cheminement des piétons et quand cela a été possible, des espaces verts ont été réalisés. Les passages piétons ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite, les traversées piétonnes ont été sécurisées (coût des travaux : 360 000 euros)

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement de la Promenade bleue qui a vocation à offrir à terme aux piétons et cyclistes 39 kilomètres de promenade continue et protégée du nord au sud du département. Très prochainement, le Port Van Gogh ouvrira ses portes. Situé entre le pont de Clichy et le Pont de Gennevilliers, ce port de plaisance et d'affaires hébergeant une cinquantaine de bateaux sera ouvert au public.

# Château d'Asnières



Visite du Château d'Asnières avec Patrick Devedjian et Cyrille Déchenois.  
Photo : Jean-Luc Dolmaire.

Lundi 21 décembre à Asnières, Patrick Devedjian, ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, a été accueilli par la municipalité pour une visite du château et du cimetière des chiens, en présence de Cyrille Déchenois, conseiller général d'Asnières Sud délégué aux sports et à la jeunesse.

Depuis 1993, le Conseil général a alloué 1 084 893 € afin de procéder à la restauration de ce château (toiture, façades, intérieurs).

# Séisme en Haïti: les élus du Conseil général mobilisés

Le 18 janvier dernier, nous avons voté une aide exceptionnelle de 100 000 euros. Cette aide a été versée à l'association Action contre la Faim pour la distribution de kits nutritionnels et l'assainissement de l'eau.

Par ailleurs, un appel aux dons a été lancé par le Département sur son site : [www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net) pour l'acheminement de produits de première nécessité vers Port-au-Prince.

Le 7 décembre dernier à Colombes avec Yolande Deshayes, conseiller général délégué à la petite enfance et Nicole Goueta, Vice présidente du Conseil général. Patrick Devedjian remet un chèque à l'Association Les Petits Frères des Pauvres qui intervient plus particulièrement en faveur des personnes âgées.  
Photo : Jean-Luc Dolmaire.



Avec Jean Sarkozy et Manuel Aeschlimann, Député de la 2ème circonscription des Hauts-de-Seine, à la cérémonie en hommages aux victimes de l'incendie qui a ravagé un immeuble à Asnières le 30 juin dernier.

# Me Contacter

- **Adresse : Conseil Général**  
2-16, Bd Soufflot 92015 Nanterre Cedex
- **Tél : 01 47 29 35 64 / Fax : 01 41 91 27 44**
- **E-mail : pchavinier@cg92.fr**

je reçois tous les jours sur rendez-vous au Conseil général

Patricia Chavinier, Patrick Devedjian  
et Thierry Le Gac, conseiller national UMP



## De la folie fiscale...

Depuis 2009, les contribuables asniérois doivent faire face à la hausse inattendue des impôts décidée par la Mairie. La taxe d'habitation et la taxe foncière ont augmenté en même temps de plus de 19% (19,8% et 19,7%) à Asnières. Ces augmentations frappent les contribuables asniérois alors qu'ils subissent déjà l'augmentation globale de plus de 60% des impôts décidée par la Région depuis 2004 (+46% pour la taxe foncière et + 59% pour la taxe sur les cartes grises).

A la Région, ces augmentations d'impôts s'ajoutent à celle de 37 % de la dette régionale. Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de communication, de personnel...) par rapport à la population y ont augmenté de 90% entre 2004 et 2008.

Le Département des Hauts de Seine a fait un autre choix. Pour la première fois depuis 2004, les taux départementaux des taxes directes ont subi une augmentation de 4 %. Cette décision qui est une exception à la rigueur fiscale que le Département s'est imposée, a été prise pour faire face à un effondrement des droits de mutation (frais de notaire). Mais au Département, ce choix s'accompagne d'un endettement maîtrisé. Notamment, les dépenses de fonctionnement du Département n'augmentent que de 3 % alors qu'au même moment le conseil Général a voté une augmentation des dépenses sociales de 4,5 %.

A cela s'ajoute le plan de relance départemental qui est passé à 585 millions d'euros en 2009 pour mettre en œuvre des grands projets comme le prolongement du T1 de Saint-Denis à Asnières-Gennevilliers. Au Conseil Municipal, Patricia Chavinier a proposé au maire d'Asnières d'atténuer l'effet de la hausse fiscale de la Mairie en exonérant de taxe foncière les logements qui amélioreraient leurs performances énergétiques. L'exonération instaurée associée au crédit d'impôt existant abaisserait le temps de retour sur investissement des travaux entrepris en faveur du développement durable.

## Pour un développement durable et solidaire

Fidèle à sa conception de la politique, et à sa volonté d'opposition constructive, Patricia Chavinier a fait des propositions à la Municipalité pour innover en matière de développement durable et solidaire à Asnières. Elle a notamment proposé :

- le lancement d'une « thermographie » de la Ville qui permettrait à chaque Asniérois de détecter les déperditions d'énergie de son logement comme cela a été fait à Annecy, Longjumeau, Bordeaux ou Garches.
- de participer à l'opération lancée par la Commission Européenne de mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activités de la Mairie (réduction d'au moins 20% des émissions de CO2). Cette initiative permettrait à la Ville de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'un fonds européen.
- de dématérialiser l'ensemble de la procédure administrative de la vie démocratique asniéroise riche en consommation de papier et de carburant ;
- l'introduction régulière de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires.
- d'agir directement sur l'emploi, en obligeant, les entreprises qui travaillent avec la ville de recruter les chômeurs les plus fragiles ou de recourir à des entreprises d'insertion qui ont déjà recruté ces demandeurs d'emploi en grande difficulté.
- de conclure des contrats aidés qui sont pris en charge financièrement et qui s'adressent aux publics les plus fragiles comme les jeunes, les handicapés, les chômeurs de longue durée, les séniors...
- d'associer les citoyens à la mise en place des actions qui les concernent sur la Commune, en particulier par la création de conseils de crèches afin de donner la parole aux parents, de créer un lieu de dialogue régulier.

## L'INSÉCURITÉ À ASNIÈRES

Face à la montée préoccupante de l'insécurité à Asnières, des violences et escroqueries diverses, le Département a décidé de s'engager en particulier pour la ville, à travers diverses actions comme le cofinancement du dispositif de vidéo-protection urbaine, comme le développement d'actions de prévention dans les quartiers, l'apport d'aides financières ou la conclusion du programme du Contrat local de Sécurité.